

### **RÉACTION DU COMITÉ**

Le Comité est d'accord avec cette recommandation, dans la mesure où les provinces, et non les régions, contribuent sur un pied d'égalité à assurer la présence du programme.

### **RECOMMANDATION 8 DU GROUPE DE TRAVAIL**

**Examiner la possibilité d'encourager l'expertise, les analyses financières et l'apport de fonds des organismes économiques fédéraux par des moyens comme les protocoles d'entente.**

### **RÉACTION DU COMITÉ**

Le Comité est d'accord avec cette recommandation et estime que la participation des provinces est essentielle dans ce genre d'activité.

### **RECOMMANDATION 9 DU GROUPE DE TRAVAIL**

**Établir une structure officielle visant à créer des liens plus étroits avec les investisseurs qui décident de faire des placements dans une région défavorisée, pour les encourager à maintenir leur intérêt pour cette région.**

### **RÉACTION DU COMITÉ**

Le Comité estime qu'une structure regroupant la nouvelle direction générale et les provinces devrait être établie pour atteindre l'objectif énoncé par le groupe de travail.

### **RECOMMANDATION 10 DU GROUPE DE TRAVAIL**

**Établir une norme objective pour le délai de traitement des demandes provenant de gens d'affaires immigrants : de préférence 100 jours, ou du moins pas plus de 180 jours.**

### **RÉACTION DU COMITÉ**

Le Comité convient que le délai de traitement des demandes provenant des gens d'affaires immigrants devrait être réduit et fixé à six mois au maximum. En même temps, on devrait reconnaître que toutes les catégories d'immigrants devraient bénéficier d'une réduction des délais de traitement.